

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2026-019

L'an deux mille vingt six
Le deux avril
A vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, **convoqué le 29 mars 2026** par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Mickaël MAISTRE, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Mickaël MAISTRE, Maire.**

Présents : M. Mickaël MAISTRE, Mme Hélène PLOUVIER, M. Sébastien BASTHARD-BOGAIN, Mme Sandrine VASSEUR, M. Jérémy BESNEAU, Mme Isabelle CHARRÉ, M. Antoine ANGELLOZ-NICOUD, Mme Carole ARVIS-COMBIER, M. Thierry DEBORNES, M. Jérôme LAMBERSEND, Mme Laëtitia BRUNET, Mme Mélanie GROS, Mme Aurélie CHATAIN, M. Guillaume LE CAR, M. Benoît PERILLAT-BOITEUX, M. Jean-Luc ARCADE, Mme Karen TAPPAZ, M. Francis MARCHAL, M. Alexis VIDONNE, M. Christian SERVAGE.

Absents excusés : Mme Annabelle GOISQUE (pouvoir à Mme Sandrine VASSEUR), M. Constan POCHAT-COTTILLOUX (pouvoir à Mme Hélène PLOUVIER), Mme Odile VIX (pouvoir à Mme Karen TAPPAZ)

A été nommée secrétaire : Mme Hélène PLOUVIER

Objet de la délibération : Désignation des membres de la commission Finances

M. le Maire expose,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment :

- Article L.2121-22, qui prévoit la possibilité pour le conseil municipal de créer des commissions chargées de préparer les décisions du conseil,
- Article L.2121-25, relatif à la composition et aux missions des commissions municipales,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer le suivi et la préparation des questions financières de la commune,

Il est demandé au conseil municipal après en avoir délibéré :

- **DE VALIDER** la création de la Commission Plénière des Finances comme suit :
 - o La commission est ouverte à l'ensemble des conseillers municipaux, qui y participent de droit.
 - o Elle a pour mission :
 - D'examiner les projets de budget et d'orientations budgétaires,
 - De suivre l'exécution des budgets et comptes communaux,
 - De préparer les décisions financières soumises au Conseil Municipal,
 - De formuler toutes propositions relatives aux questions financières et comptables.
- **D'APPROUVER** que la commission se réunira aussi souvent que nécessaire pour préparer les dossiers financiers soumis au Conseil Municipal ;
- **DE PRECISER** que la commission sera présidée par M. le Maire.

Délibération votée à l'unanimité.

Le Maire,
Mickaël MAISTRE



La secrétaire de séance,
Hélène PLOUVIER